

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 1 Avril à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2025.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCESSION Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, RATAJCZAK Christophe, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUHEM Gwenaëlle à Mme DELCROIX Séverine, RASSE Virginie à M. DELANNOY Frédéric, M. REMY Benoît à M. JAMROZ Alain

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202522 – Déclassement d'une parcelle rue Saint Jean

La commune est propriétaire d'un terrain situé rue St Jean. En effet, Monsieur DEPREZ Hervé est propriétaire de la parcelle voisine (B N° 634) et occupe cet espace public depuis l'acquisition de sa propriété.

Prochainement, il sera proposé au conseil municipal de lui céder, au prix d'un euro le m², une bande de terrain d'une superficie de 50 m².

Les frais de bornage et de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Toutefois, au cadastre, cet espace est directement accessible au public et n'a pas de référence cadastrale. Il fait donc partie du domaine public communal.

Il est proposé au conseil municipal d'en prononcer le déclassement du domaine public, et de l'intégrer au domaine privé communal sous la référence cadastrale section B numéro 3096.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer la parcelle cadastrée section B numéro 3096 dans le domaine privé communal.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2025
Le Maire
Frédéric DELANNOY

